**PUBLICITE A.O.T.**

**Autorisation d'occupation du domaine public (AOT) pour l'exploitation d’un Snacking petite restauration rapide à emporter dit « Snacking Grand Stade » dans le bâtiment de Grand Stade à Saint-cyprien**

**EPIC OFFICE DU TOURISME DE SAINT-CYPRIEN**

**ANNEE 2025**

**ORGANISATEUR :**

EPIC Office du Tourisme de Saint-Cyprien

Madame Catherine Mallet

Directeur Général

Quai Rimbaud

66750 SAINT-CYPRIEN

Tel : 04.68.37.32.06.

Courriel : catherine.mallet@otstcyp.com

**OBJET DE LA PUBLICITE**

Autorisation d'occupation du domaine public (AOT) pour l'exploitation d’un Snacking petite restauration rapide à emporter dit « Snacking Grand Stade » dans le bâtiment de Grand Stade à Saint-cyprien.

**CARACTERISTIQUES :**

**Ordonnance** n° 2017-562 du 19/04/2017 dont les articles L 2122-1 et suivants du Code Général de la Propriété des Personnes Publiques.

**Mode de passation :** procédure de publicité préalable à la conclusion d’une convention d’A.O.T. dans le bâtiment de Grand Stade Les Capellans, domaine public communal, exploitée par l’Office du Tourisme, de nature à permettre la manifestation d'un intérêt pertinent, en application de l’article L.2122-1-1 alinéa 2 du Code Général de la propriété des personnes publiques.

Il ne s’agit ni d’un marché public, ni d’une concession de service public.

**Retrait du dossier de consultation :**

**¤** Le dossier de consultation est mis gratuitement à disposition par téléchargement sur la plateforme de dématérialisation de la commande publique, à l’adresse que voici : <https://www.marches-securises.fr>.

**¤** Possibilité de visiter le site sur Rdv auprès de M Garrido Loic .

**¤** Pour retirer un dossier de consultation en version « papier », les candidats devront se présenter à l’adresse suivante :

Monsieur Loïc GARRIDO –

Responsable Sport et Structure

Tel : 04 68 37 32 01 - 07 85 79 03 59

Mail : loic.garrido@sportgrandstade.fr

Adresse postale : Grand Stade les Capellans - Rue Verdi – 66750 Saint Cyprien

**AUTRES RENSEIGNEMENTS :**

**-Publicité :** Site de dématérialisation de l’office du Tourisme : <https://www.marches-securises.fr>

**-Négociations :** l’EPIC Office du Tourisme se réserve le droit de procéder ou pas, à une phase de Négociation de l’offre, à la fois sur le plan technique et financier.

**-Date limite** de réception des propositions**,** **le 28 février 2025 à 12H00.**

**-Caractéristiques générales de l’AOT :** Snacking Restauration rapide dans le bâtiment de Grand Stade Les Capellans. L’emplacement dédié est livré équipé dans le respect des normes sanitaires et d’hygiène.

**-Durée de l’AOT :** autorisation donnée pour 1 année, renouvelable deux fois 1 an, avec prise d’effet au 1er avril 2025. Résiliation possible deux mois avant la date de renouvèlement par lettre AR.

**Date de parution du présent avis sur la plateforme de dématérialisation :** le 21 Janvier 2025.

**Montants de la redevance minimale :** 500 € par mois.